

État des Risques et Pollutions

15 Quai d'Alsace 11100 NARBONNE

Scannez pour consulter
ce document en ligne



ADRESSE

15 Quai d'Alsace 11100 NARBONNE

CADASTRE

BE64, BE183, BE57 - VILLA CONSTANCE

COORDONNÉES GPS

43.188794, 2.997111

COMMUNE

NARBONNE

CODE INSEE

11262

REFERENCE D'ÉDITION

3494256

DATE D'ÉDITION

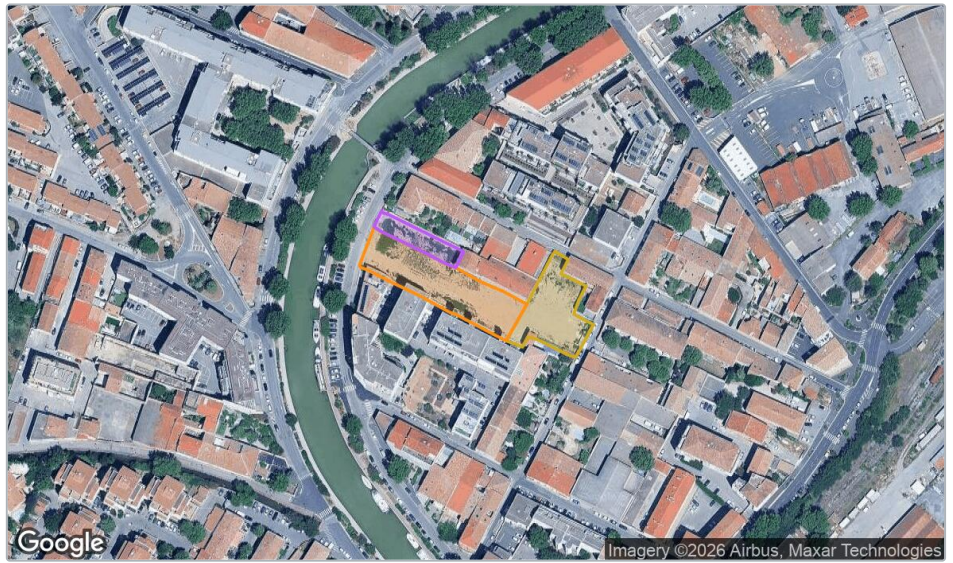
06/01/2026

VENDEUR

SCCV SENIORS

ACQUÉREUR

NARBONNE



OLD **Non**

PEB **Non**

BASIAS **35**

BASOL **1**

ICPE **0**

Radon **niv. 2**

Séisme **niv. 2**

Table des matières

1. Page de synthèse
2. Synthèse des risques
3. Formulaire réglementaire de l'état des risques
4. Cartographies des risques
5. Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne
6. Cartographie de Pollution Sonore Aérienne
7. Liste des différentes pollutions des sols
8. Cartographies des pollutions des sols
9. Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles

Documents réglementaires et references

<https://www.info-risques.com/short/HGKBj>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

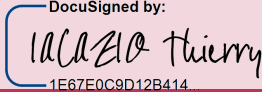
 Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION		
Informatif OLD	Non	La commune est concernée par l’obligation légale de débroussaillage au titre de l’article R.125-23		
Informatif PEB	Non	Le bien n’est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 2		
Informatif Sols Argileux	Oui	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Inondation	Oui	Inondation Aude	Approuvé	01/12/1949
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Aude	Approuvé	01/12/1949
		Inondation Rec du Veyret	Approuvé	08/09/2008
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Rec du Veyret	Approuvé	08/09/2008
		Inondation Basses plaines de l'Aude	Approuvé	08/09/2008
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Basses plaines de l'Aude	Approuvé	08/09/2008
		Inondation Littoral	Approuvé	26/10/2016
		Inondation Par submersion marine Littoral	Approuvé	26/10/2016
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques Risque industriel	Non	Risque industriel Effet thermique Usine Comurhex Malvesi	Approuvé	23/01/2013
		Risque industriel Effet de surpression Usine Comurhex Malvesi	Approuvé	23/01/2013
		Risque industriel Effet toxique Usine Comurhex Malvesi	Approuvé	23/01/2013

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

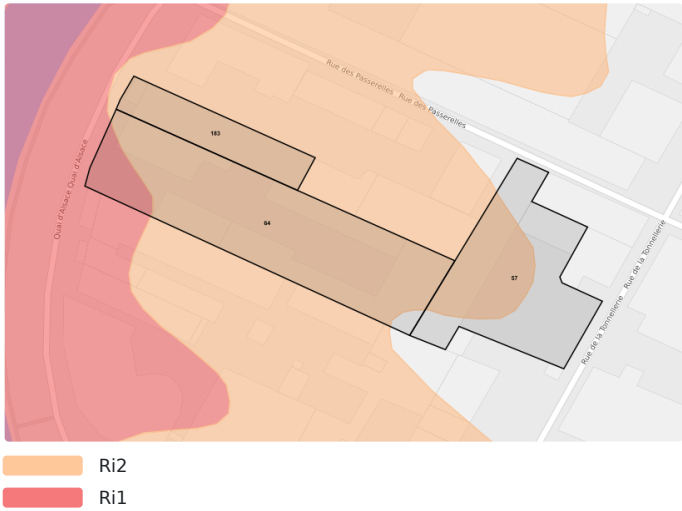
Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)		Code postal	Nom de la commune	
15 Quai d'Alsace		11100	NARBONNE	
BE64, BE183, BE57 - VILLA CONSTANCE				
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS				
prescrit ⁽¹⁾		anticipé ⁽²⁾	approuvé ⁽³⁾	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾
			X	
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		Inondation		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui	X	non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui		non
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS				
prescrit ⁽¹⁾		anticipé ⁽²⁾	approuvé ⁽³⁾	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:				
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		oui		non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui		non
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES				
prescrit ⁽¹⁾		approuvé ⁽³⁾	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾	
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :				
effet toxique		effet thermique	effet surpression	
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		oui		non
L'immeuble est situé en zone de prescription		oui		non
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés		oui		non
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾		oui		non
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)				
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage		oui		non
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire				
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en				
zone 1 très faible		zone 2 faible	zone 3 modérée	zone 4 moyenne
		X		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon				
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		oui		non
Information relative à la pollution des sols				
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		oui		non
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*				
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*		oui		non
*naturelle, minière ou technologique				
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)				
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022		oui		non
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme.		oui		non
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est:		d'ici à 30 ans	compris entre 30 et 100 ans	
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone		oui		non
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser		oui		non
Documents à fournir obligatoirement				
☒ Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire				
☒ Un extrait du règlement concernant le bien				
☒ La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr				
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité				
vendeur		Date / Lieu		acquéreur
SCCV SENIORS NARBONNE				
Signature:		Le, 06/01/2026		Signature:
		Fait à NARBONNE		
1E67E0C9D12B414				

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

Cartographies des risques

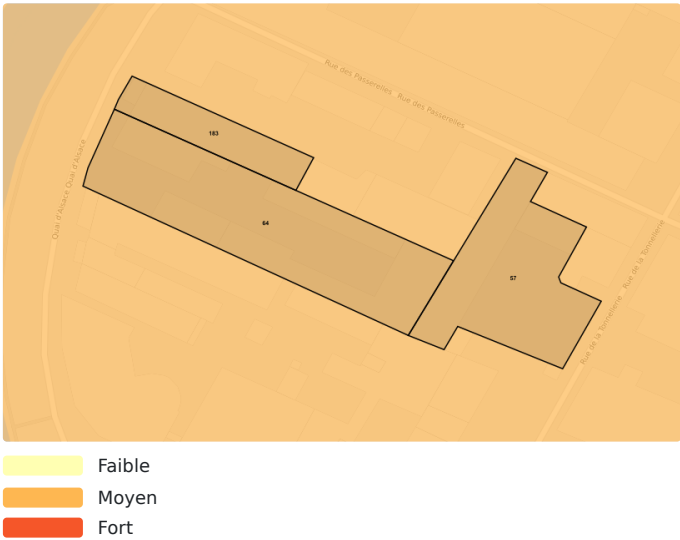
Inondations

BE64 - BE183 - BE57



Mouvements de terrains (Argiles)

BE64 - BE183 - BE57



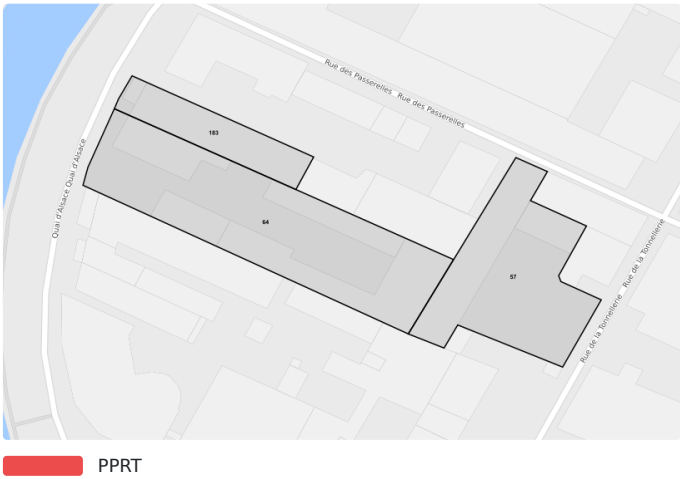
Radon

BE64 - BE183 - BE57



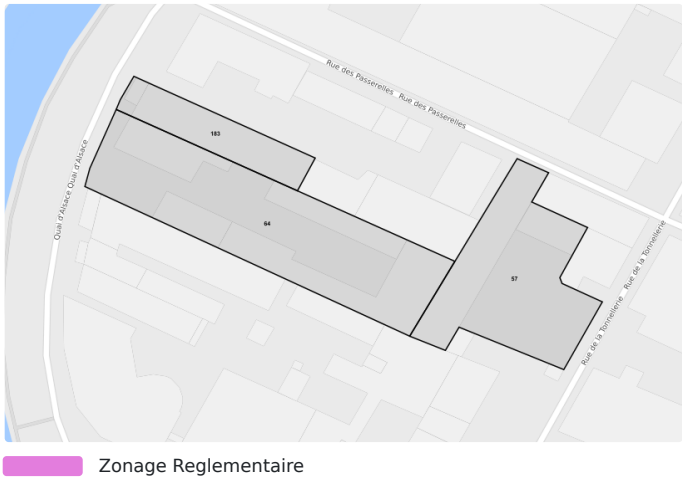
PPR Technologique

BE64 - BE183 - BE57

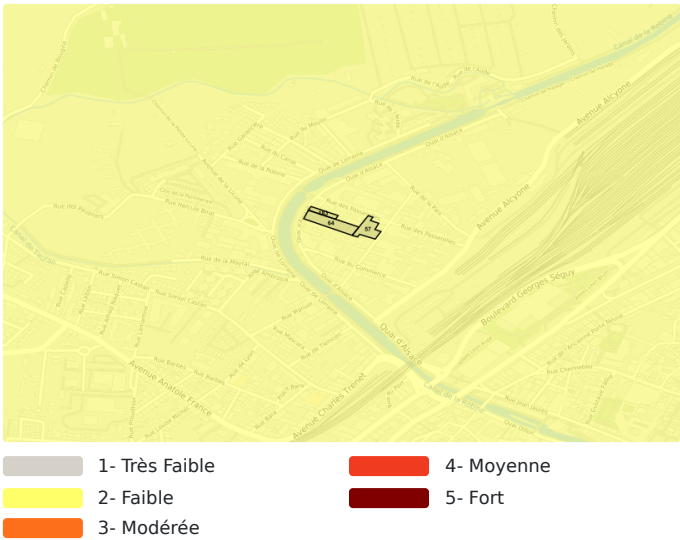


Obligation Légale de Débroussaillage

BE64 - BE183 - BE57



Zones sismiques



Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

n°	du	mis à jour le
----	----	---------------

NARBONNE

oui		non	X
-----	--	-----	---

date _____

2
oui ☐ non ☐

oui ☐ **non** ☐

¹ **oui** ☐ **non** ☐

date _____

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

1 **zone A** très forte 2 **zone B** forte 3 **zone C** modérée 4 **zone D** faible

1 très forte [] forte
2 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

2 - (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

3 (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

(entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

06 janvier 2026 / NARBONNE

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

This is a detailed street map of the Strasbourg area, specifically the district around the Rhine river. The map shows a network of streets, including Avenue Anatole France, Avenue Charles Trenet, Avenue Alcyone, and Boulevard Georges Séguy. The Rhine river is depicted in blue, with several canals branching off, such as Canal de la Robine and Canal de Tauran. A specific building is highlighted with a black outline and labeled '64' and '51'. The map also shows various smaller streets like Rue de la Mayral, Rue du Commerce, and Rue de la Paix. The overall layout is a dense urban grid with the river and canals providing a natural boundary and waterway.

-  Zone A: Très Forte (Lden 70)
 Zone B : Forte (Lden 65-62)
 Zone C : Modérée (Lden 57-55)
 Zone D : Faible (Lden 50)



Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)
BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

17 Quai Alsace (), et 18 NARBONNE 0 mètres SSP3924591 En arrêt Ets ROUGE (1) ex Ets CASTELVI François (1)	15 Quai Alsace (), -16 NARBONNE 25 mètres SSP3925545 Indéterminé ETABLISSEMENTS GUILLE ex Ets GUILLE Armand
2 rue Passerelles (des), bis NARBONNE 33 mètres SSP3925560 Indéterminé GARAGE DU PORT Ets FANECA Henri ex Ets FANECA Anne-Mairie	1 rue Passerelles (des), NARBONNE 73 mètres SSP3925569 En arrêt Sté EDOCONFORT
21 Quai Lorraine (de), NARBONNE 74 mètres SSP3926097 En arrêt Sté PUJOL ET EXOT	2 rue Paix (de la), NARBONNE 123 mètres SSP3925402 En arrêt Sté L'HUMUS VITICOLE
14 rue Tonnellerie (de la), Anc. 6 NARBONNE 143 mètres SSP3925409 En arrêt ETABLISSEMENTS ROUQUIER René	10 Quai Lorraine (de), NARBONNE 168 mètres SSP3925477 En arrêt Ets AIGUILLE Georges (1) ex Ets ESB RAT Edouard ex Ets ESB RAT Jean-Noël
4 rue Robine (de la), NARBONNE 246 mètres SSP3925410 En arrêt Sté ENGRAIS DU MIDI BECHERELLI ET Cie (1) ex Ets BECHERELLI Raphaël ex Ets BECHERELLI Olive	2 Quai Lorraine (), NARBONNE 249 mètres SSP3925542 Indéterminé Sté ERLI (Etudes Réalisations Languedociennes Industries) ex Sté SIM ex Ets FIERRE Georges (1)
29 Quai Lorraine (), NARBONNE 268 mètres SSP3924588 En arrêt S.A. DES RAFFINERIES DE SOUFRE (1) ex Ets TOURNIER Etienne ex SA RAFFINERIES SOUFRE REUNIS ex Ets TOURNIE ex Ets CROS Barthelemy	7 Quai Lorraine (), NARBONNE 272 mètres SSP3925547 En arrêt Sté GEMO
NARBONNE 353 mètres SSP3925442 En arrêt DEISS Jules et Cie	32 Quai Lorraine (), NARBONNE 376 mètres SSP3924589 En arrêt Ets GABARROU ET Cie ex Ets GABARROU Georges ex Ets GABARROU Frères
6 avenue Pyrénées (des), NARBONNE 380 mètres SSP3926098 En arrêt Sté AVIGNON FRERES	5 rue Castan Simon, Anc. de l'Avenir NARBONNE 385 mètres SSP3924631 Indéterminé GAZ DE FRANCE
5 avenue Trrsière (Rue), NARBONNE 435 mètres SSP3925573 En arrêt Ets FERRATO Edouard	48 boulevard Mistral (Frédéric), NARBONNE 444 mètres SSP3924592 En arrêt Ets FOURNIER ex Ets CATOULIC Jean (1)
14 boulevard Maréchal Joffre (du), NARBONNE 451 mètres SSP3926195 En arrêt Ets MONGES	4 rue Dijon (de), NARBONNE 457 mètres SSP3925528 En arrêt Ets S. FERRIER

1 rue er Mai (du), 3 NARBONNE

📍 460 mètres

SSP3926000 | En arrêt

Ets BOUSQUET

54 boulevard Mistral (Frédéric), NARBONNE

📍 465 mètres

SSP3926008 | En arrêt

Ets DEJEAN-JALABERT

14 avenue France (Anatole), NARBONNE

📍 474 mètres

SSP3924587 | En arrêt

Ets CASSAN Adolphe (1) ex Ets CASSAN Pierre

40 boulevard Mistral (Frédéric), NARBONNE

📍 481 mètres

SSP3925431 | Indéterminé | *Station service ESSO*

ESSO (2 puis 1) ex STANDARD FRANCAISE DES PETROLES (2) ex L'ECONOMIQUE (2)

26 boulevard Maréchal Joffre (du), NARBONNE

📍 486 mètres

SSP3925519 | En arrêt

Sté SAM ET PRODUITS PETROLIERS (1) ex Ets DUHAMEL

38 boulevard Sembat (Marcel),, Anc. Boulevard du Collège NARBONNE

📍 490 mètres

SSP3926002 | Indéterminé | *IMPRIMERIE FARGES*

Ets FARGES Roland ex Ets GAUTIER Fernand ex Ets GAUTIER ex Ets BRILLE ET GAUTIER (1)

48 rue Jaurès (Jean), Anc. 48 rue Entre-deux-Villes NARBONNE

📍 495 mètres

SSP3925992 | En arrêt

Sté ROUGE

qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3925401 Ets REDONNET André
NARBONNE

SSP3925430 Ets VIEU Henri
17 Quai Hugo (, Victor), NARBONNE

SSP3925446 Ets VILANA Emile
NARBONNE

SSP3925449 Ets GAYRAUD Auguste
NARBONNE

SSP3925451 Ets VALENT Pierre
NARBONNE

SSP3925453 Ets MOFFRE ET DUBOR
NARBONNE

SSP3925454 Ets FABRE Gabriel
NARBONNE

SSP3925524 Ets PARAYRE Bernard
40 avenue Sépard (, Paul), NARBONNE

SSP3925533 SARL NARBONNE CONFORT
NARBONNE

SSP3925534 Ets BENEZETH Jean
NARBONNE

SSP3925539 Ets LORIZ
NARBONNE

SSP3925550 ETABLISSEMENTS ESCOULAN ET FILS
NARBONNE

SSP3925564 Sté "AUX DAMES DE FRANCE"
NARBONNE

SSP3925572 Ets CHORDY Aimé ET LECEA Antoine
NARBONNE

SSP3925575 Ets DURANT Eugène
NARBONNE

SSP3925580 Sté CODIM
NARBONNE

SSP3925582 Ets ALBERT Jean Claude
route de Grouissan NARBONNE

SSP3925584 Sté SACER
NARBONNE

SSP3925587 Ets LECEA Antoine
108 avenue Bordeaux (de), NARBONNE

SSP3925455 Ets SICART Jean-François
NARBONNE

SSP3925456 Ets CAPVEVILLE Jeamie
NARBONNE

SSP3925457 Ets MAUFFRE Jean
NARBONNE

SSP3925458 COMMUNE DE NARBONNE
NARBONNE

SSP3925464 THOMAS Jean, GRIFFE François et VALENT Thomas
NARBONNE

SSP3925465 Ets GRANLY Jacques
NARBONNE

SSP3925466 Ets FARAUD Louis
NARBONNE

SSP3925467 Ets DUSSAP ET CHAUSON
NARBONNE

SSP3925468 MINERAY
NARBONNE

SSP3925469 NARBONNAISE DE SALUBRITE ET PRODUITS CHIMIQUES
NARBONNE

SSP3925472 Ets CROS Pierre
NARBONNE

SSP3925473 Ets BUCHE Jacques et BERTHALE Françoise
NARBONNE

SSP3925474 Ets COMBES François et MILLIE Isidore
NARBONNE

SSP3925475 Ets BRILLE Clément et CALVAYRAC Barthélémy
NARBONNE

SSP3925480 Ets FAGES Jean
NARBONNE

SSP3925481 SA DE DISTRIBUTION DES GAZ DES PYRENEES
NARBONNE

SSP3925483 Ets BARTHE Paul
route de Baliste NARBONNE

SSP3925485 Sté DES PETROLES ET TRANSPORTS
NARBONNE

SSP3925488 Sté NARBONNAISE DE TRANSPORT ET PETROLE
NARBONNE

SSP3925489 COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PETROLES
NARBONNE

SSP3925490 Sté GENERALE DES HUILES ET PETROLES
avenue de Marcorignan NARBONNE

SSP3925492 ETABLISSEMENT DE LA Ets LILLE - BONNIERES - COLOMBES
Chemin Saint-Jean NARBONNE

SSP3925493 Ets LAPEYRE Etienne
NARBONNE

SSP3925495 COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PETROLES
Chemin Baliste NARBONNE

SSP3925496 Ets BERTHOMIEU Adolphe
NARBONNE

SSP3926165 Sté SCREG SUD-EST
NARBONNE

SSP3925990 Ets LOUBIE
NARBONNE

SSP3926269 Pro C.E.P. (Production et Commercialisation des Engrais et
Phytos-SA)
23 avenue Bordeaux (de), NARBONNE

SSP3926275 MICRO ED-TAMPONS SERVICE
29 avenue Toulouse (), NARBONNE

SSP3926276 A.T.L (Alarmes Téléphone Languedoc)
29 avenue Toulouse (), NARBONNE

SSP3926277 SA B.T.B
NARBONNE



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des SOL

SSP000190301 |  Agence d'exploitation EDF-GDF

 294 mètres

Au 13/10/2004 Description du site : Le terrain situé à l'Ouest du centre ville de Narbonne d'une superficie totale de 21296 m2 a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille de 1864 à 1962. Actuellement, le site est occupé par les bâtiments de deux agences d'exploitation d'Electricité de France et de Gaz de France. Description qualitative : Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site,...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de cinq classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996. Le site de Narbonne est en classe 3 du protocole. De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible. Conformément aux engagements du protocole, ce site a fait durant l'année 2000, l'objet d'une étude historique avec localisation des cuves (recherches bibliographiques, enquêtes) par un bureau d'études à la demande de Gaz de France. Aucune structure n'a été repérée à l'occasion de cette recherche par sondage, malgré la réalisation de sondages sur les emplacements présumés des anciennes cuves. Dans le cadre d'une étude de valorisation éventuelle des terrains, une tranchée de 5 m de profondeur a été réalisée en 2002 dans la zone d'implantation possible de cuves. Ces travaux ont permis de repérer une fosse de décantation et une cuve à goudrons qui ont été vidangées et comblées en novembre 2003. Lors d'une cession des terrains, une évaluation plus précise sera effectuée par Gaz de France en vue d'une éventuelle réhabilitation.



Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

BE64 - BE183 - BE57



✓ 0 Sites



! 36 Sites





Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE

Aude

COMMUNE

NARBONNE

ADRESSE DE L'IMMEUBLE

15 Quai d'Alsace / Parcelles: BE64 - BE183 - BE57
11100 NARBONNE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION	
⚡ Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	05/03/2013	07/03/2013	21/05/2013	25/05/2013	☐ OUI	☐ NON
	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	☐ OUI	☐ NON
	16/12/1997	18/12/1997	12/03/1998	28/03/1998	☐ OUI	☐ NON
🌀 Inondations et/ou Coulées de Boue	22/10/2019	23/10/2019	30/10/2019	31/10/2019	☐ OUI	☐ NON
	14/10/2018	15/10/2018	17/10/2018	18/10/2018	☐ OUI	☐ NON
	24/11/2014	24/11/2014	03/03/2015	04/03/2015	☐ OUI	☐ NON
	27/11/2014	30/11/2014	10/12/2014	11/12/2014	☐ OUI	☐ NON
	13/06/2014	13/06/2014	07/08/2014	10/08/2014	☐ OUI	☐ NON
	06/03/2013	07/03/2013	21/05/2013	25/05/2013	☐ OUI	☐ NON
	15/03/2011	17/03/2011	17/06/2011	22/06/2011	☐ OUI	☐ NON
	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	☐ OUI	☐ NON
	29/01/2006	31/01/2006	16/06/2006	14/07/2006	☐ OUI	☐ NON
	15/11/2005	15/11/2005	16/02/2006	28/02/2006	☐ OUI	☐ NON
	06/09/2005	06/09/2005	10/10/2005	14/10/2005	☐ OUI	☐ NON
	02/12/2003	06/12/2003	11/01/2005	15/01/2005	☐ OUI	☐ NON
	16/11/2003	16/11/2003	05/03/2004	20/03/2004	☐ OUI	☐ NON
	12/11/1999	14/11/1999	17/11/1999	18/11/1999	☐ OUI	☐ NON
	06/12/1996	12/12/1996	21/01/1997	05/02/1997	☐ OUI	☐ NON
	28/01/1996	29/01/1996	17/06/1996	09/07/1996	☐ OUI	☐ NON
	18/10/1994	19/10/1994	03/03/1995	17/03/1995	☐ OUI	☐ NON
	27/10/1993	01/11/1993	08/03/1994	24/03/1994	☐ OUI	☐ NON
	01/07/1992	01/07/1992	06/11/1992	18/11/1992	☐ OUI	☐ NON
	26/09/1992	27/09/1992	12/10/1992	13/10/1992	☐ OUI	☐ NON
	22/01/1992	25/01/1992	15/07/1992	24/09/1992	☐ OUI	☐ NON
	05/08/1989	05/08/1989	05/12/1989	13/12/1989	☐ OUI	☐ NON
	10/10/1987	10/10/1987	02/12/1987	16/01/1988	☐ OUI	☐ NON
	12/10/1986	14/10/1986	11/12/1986	09/01/1987	☐ OUI	☐ NON
	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI	☐ NON
❄ Poids de la Neige	22/01/1992	25/01/1992	15/07/1992	24/09/1992	☐ OUI	☐ NON
☀ Sécheresse	01/01/2024	31/12/2024	20/05/2025	24/05/2025	☐ OUI	☐ NON
	01/01/2023	31/12/2023	18/06/2024	02/07/2024	☐ OUI	☐ NON
	01/07/2022	31/12/2022	03/04/2023	03/05/2023	☐ OUI	☐ NON
	01/04/2021	30/09/2021	11/07/2022	26/07/2022	☐ OUI	☐ NON
	01/03/2019	31/12/2019	20/10/2020	17/11/2020	☐ OUI	☐ NON
	01/07/2017	30/09/2017	18/09/2018	20/10/2018	☐ OUI	☐ NON
	01/07/2016	30/09/2016	21/11/2017	15/12/2017	☐ OUI	☐ NON
	01/07/2003	30/09/2003	20/12/2005	31/12/2005	☐ OUI	☐ NON
	01/01/1989	28/02/1991	30/06/1994	09/07/1994	☐ OUI	☐ NON
⚡ Secousse Sismique	18/02/1996	18/02/1996	01/10/1996	17/10/1996	☐ OUI	☐ NON
🌀 Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI	☐ NON
🌀 Vents Cycloniques	15/10/2018	15/10/2018	13/01/2020	29/01/2020	☐ OUI	☐ NON
	15/10/2018	15/10/2018	26/02/2019	22/03/2019	☐ OUI	☐ NON

Nom et visa du vendeur

06/01/2026

Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.georisques.gouv.fr**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités